

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 48 (1910)
Heft: 25

Artikel: Point final
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206927>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dévan que vigné la poussaïe
Hardi ! fau portâ lè lottâie
Asse tarduva n'ain pa vu
L'annâie ;
Mâ jamé l'an tardu ne fu vu
Vouaizu.

puis la ronde des vendangeurs, dont voici le dernier couplet :

Vouâitcè venî lè breintâre,
Minan lè fellie à lau bré.
Lo menétrey et son frère
Lè faran verî sta né.
La Marion,
La Suzon,
Avoué la grôcha Sabine,
Cein va fère on bî tredon !

Pour 1889, C.-C. Dénéraz fit la chanson des vigneronns du printemps :

Vegnolan, noutrè fiffâie
An vouedi lo bossaton,
Et s'on vau quoquî breintâie
Po lo pouâi reimpliâ l'auton,
Vito no fau no budzi
Po refère dau novi.

M. René Morax enfin introduisit dans le livret de la fête de 1905 une vieille *Chanson du laboureur* recueillie dans le Jorat :

Voliâi-vo ein ouré tsantâ
Onna tsanson qu'è de vretâ,
Dau païsan, dau labouradzou,
Et cein que régardè son ouvradzou ?

Si nous citons les morceaux en français que la Fête des Vignerons fit connaître ou qu'elle remit en vogue, on verrait, comme le dit M. Ch. Gétaz, que la belle contrée de Vevey-Montreux peut être considérée comme le berceau du chant populaire vaudois.

A bonne enseigne. — Deux trimardeurs se présentent dans un chantier :

— Salut, la coterie ! s'écrient-ils, interpellant les ouvriers, le *singe* est-il là ?

— Qui ça ? Que voulez-vous ? fait le patron, qui, en habit de travail et outil en main, ne se distingue pas de ses employés.

— Oui, enfin, le patron. C'est pour de l'embauche.

— Ah ! bien alors, je regrette, mais la ménagerie est au complet.

Cruelle énigme.

Huit nourrices descendaient un jour dans une auberge du Jura, chacune avec un nourrisson. Pour déjeuner, elles déposèrent sur un billard les faibles créatures qu'on leur avait confiées.

Or il advint que des voyageurs, voulant jouer au billard, portèrent pêle-mêle sur un lit voisin les huit enfants emmaillotés de la même manière.

Lorsque les nourrices voulurent prendre leurs nourrissons respectifs, il leur fut impossible de les reconnaître, et force leur fut de s'en rapporter au hasard.

Et dire qu'il y a ainsi dans le monde huit personnes, filles et garçons, qui ne sont pas certains d'être bien la fille ou le fils de leurs parents !

A MA COUSINE CAROLINE

MADEMOISELLE Caroline,
Vous êtes charmante et maline,
Parfois sournoise et pateline,
Souvent caressante et caline,
Aussi je prends ma mandoline,
Et jusqu'à vos pieds je m'incline,
En ne vous offrant ni berline,
Ni moire, soie ou mousseline,
Ni gâteau, dragée ou praline,
Ni diamant, ni cornaline,
Mais un peu de l'eau cristalline,
Qu'on boit sur la triple colline ;
Hugo, lequel chanta Sabine,
Part comme un coup de carabine ;
Mais moi, je végété et lambine ;

Ma muse, aimable Colombine,
Qui partage, hélas ! ma débîne,
Ne sait dévider sa bobine,
Mademoiselle Caroline !

POINT FINAL

POUR bien aimer son pays et pour le bien servir, dans quelque domaine que ce soit, il faut le bien connaître. Combien s'en peuvent vanter, mais là, sans restriction ? Fort peu.

Or, la majorité a grand tort ; d'autant plus tort que c'est moins difficile qu'on ne le croit de faire la connaissance de son pays. Les voyages, les excursions, en sont le moyen le plus agréable ; malheureusement, il n'est pas à la portée de toutes les bourses. Il ne faut pas exagérer, cependant. Qui le veut bien et qui sait voyager, le peut faire avec plaisir et profit sans se ruiner. Il ne faut pas passer tout son temps en chemin de fer, à table d'hôte ou au café, encore qu'il y ait même là sujet à maintes observations intéressantes.

Mais c'est le sac au dos, la canne à la main, que l'on peut faire la moisson la plus fructueuse et que l'on a le plus de chance de trouver originales.

A cette façon de voyager, le gousset ne court pas grands risques ; en revanche, il faut du loisir en avant-garde. Chacun n'en a pas.

Pour être moins agréable que les voyages, la lecture est aussi un excellent moyen d'apprendre à connaître son pays. Et ce moyen-là est à la portée de tous ; de tous ceux du moins qui veulent bien en profiter. Les ouvrages, certes, ne manquent pas, qui nous initient à toutes les curiosités, à toutes les particularités de notre Suisse. Ils sont légion.

On ne peut les posséder tous ; et les eût-on, on aurait grand peine à les lire au complet. Chacun, d'ailleurs, ne tient pas à être renseigné à fond sur certaines choses dont la connaissance intégrale est affaire de spécialistes. Un coup d'œil sur l'ensemble suffit au plus grand nombre. A ceux-là donc s'adresse tout particulièrement le *Dictionnaire géographique de la Suisse*, publié sous la direction de MM. C. Knapp, professeur, Maurice Borel, cartographe, V. Attinger, éditeur, et sous les auspices de la Société neuchâtoise de géographie, avec l'appui financier de la Confédération et de plusieurs cantons.

Où trouver, nous vous le demandons, garanties plus sérieuses de la valeur réelle de ce dictionnaire, qui devrait être dans la bibliothèque de tout bon patriote ?

Le *Dictionnaire géographique de la Suisse* est illustré de nombreuses cartes, plans et vues diverses dans le texte et hors texte. La publication en est maintenant achevée ; le vingt-sixième et dernier fascicule est sorti de presse ces jours derniers.

En feuilletant ce dernier fascicule, nous y remarquons entre mille autres choses, toutes intéressantes, un article sur les

Armoiries de la Suisse

qui a pour auteur M. H. Jacot Guillarmod. En voici quelques extraits. Ils vous permettront de juger du soin qu'ont apporté à leur œuvre les directeurs et collaborateurs du dictionnaire.

« Par arrêté du 12 décembre 1889, l'Assemblée fédérale a fixé les armoiries de la Confédération suisse comme suit :

» Les armoiries de la Confédération consistent en une croix blanche, verticale et alézée¹, placée sur fond rouge et dont les branches, égales entre elles, sont d'un sixième plus longues que larges². »

A cette époque, des discussions s'étaient élevées au sujet de la forme de la croix fédérale à

¹ Alézée ou alésée, quelquefois alaisée, c'est-à-dire ne touchant pas les bords de l'écusson, comme le fait la croix de Savoie.

² En terme de blason, on dirait : Les armes de la Confédération sont : « de gueules à la croix alézée d'argent, les branches $\frac{1}{6}$ plus longues que larges. »

propos de nouveaux drapeaux de bataillons. La Diète de 1815 avait bien arrêté la *nature* des armoiries, en disant que l'écusson fédéral serait « de gueules à la croix blanche », mais elle n'avait rien précisé au sujet de la *forme* de la croix. Un grand nombre de personnes, désirant la rapporter à une figure géométrique simple, la voulaient composée de cinq carrés égaux ; d'autres personnes, partisans d'une figure plus élégante, plus artistique, allongeaient plus ou moins les bras de la croix. Les Chambres choisirent un moyen terme en adoptant la forme telle qu'elle est reproduite par le grand sceau de la Confédération, que la Diète avait fait confectionner en 1815 par Frédéric Aberli, graveur-armoriste, de Winthertur.

La décision prise par l'Assemblée fédérale, en 1889, fut attaquée assez violemment ; une pétition, partie principalement des cantons de Thurgovie et de Neuchâtel, demanda qu'on adoptât la croix à cinq carrés. Mais les recherches approfondies entreprises par les Archives fédérales pour appuyer les propositions du message du Conseil fédéral aux Chambres avaient éclairé suffisamment celles-ci et l'arrêté fut maintenu sans modification.

Pour l'histoire des armoiries, nous résumerons le message du Conseil fédéral. En consultant les délibérations des diètes de l'ancienne Confédération des VIII et des XIII cantons, on constate que, déjà à une époque très reculée, les Suisses ont fait usage de la croix comme insigne collectif dans leurs expéditions militaires, sans doute à titre de symbole religieux et chrétien¹.

La Diète de 1840, à Lucerne, prescrivit entre autres ce qui suit concernant l'envoi de 6,000 soldats au service du roi de France :

« Chacun se rangera sous la bannière de sa ville ou de son canton, « mais chaque bannière devra porter une croix blanche, c'est une mesure qui a toujours été pour le bien des Confédérés ».

Les arrêtés des diètes suivantes s'expriment en termes analogues.

En 1540, lorsque les Confédérés accoururent au secours de la ville de Roitweil, leur alliée, dans son différend avec de Landenberg, la Diète de Baden édicte entre autres : « Il sera confectionné pour les troupes de première levée un drapeau rouge avec une croix blanche droite² ». C'est la première fois qu'il est fait mention d'une bannière fédérale, sans couleurs cantonales, dont la forme soit exactement précisée. Dès ce moment, la Confédération a ses armes : *la croix blanche*, employée d'abord comme signe de ralliement, entourée ensuite d'une couleur précise, *le rouge*. Puis des variantes s'établissent ; on fabrique des sceaux, on frappe des médailles avec les armes des cantons et de leurs alliés groupées autour de la croix.

On confectionne des drapeaux flammés dont la croix touche les bords, laissant quatre champs où s'inscrivent les couleurs cantonales.

Mais ce n'est que lors de l'établissement de la République helvétique que les armes et le sceau de la Confédération sont, pour la première fois, l'objet de prescriptions législatives. Le 14 avril 1798, les Conseils législatifs désignent les couleurs verte, rouge et jaune comme devant être celles de la cocarde nationale.

En 1803, lors de l'Acte de Médiation, on ne possède aucune prescription exacte sur les couleurs officielles du pays ; mais il est certain qu'à cette époque les couleurs rouge et blanche furent de nouveau employées.

¹ La légende raconte que la croix fut donnée aux Schwyzois au XIII^e siècle par l'empereur Rodolphe de Habsbourg en récompense de leurs exploits au siège de Besançon. On rapporte aussi que la bannière rouge à la croix blanche figura pour la première fois à la bataille de Laupen, en 1339, comme signe de ralliement des Waldstätten. Schwyz aurait donc le double honneur d'avoir donné son nom et ses armoiries à la Confédération.

² Croix droite par opposition à croix oblique qui est la croix de saint André.

En 1815, lors de la promulgation du Pacte, la Diète, en faisant exécuter le sceau de la Confédération, c'est-à-dire la croix entourée des écussons cantonaux, arrêta les armoiries actuelles; mais, comme nous l'avons dit plus haut, elle omit de fixer les dimensions des bras de la croix. Enfin, la décision de 1889 fixa définitivement les armoiries sans qu'il ait été nécessaire de retoucher le sceau fédéral.

LO BAUDET ET LO FIADJOLET

Traduction patoise de la fable de Florian : *L'âne et la flûte*.

Le morceau suivant a été lu par son auteur à la réunion des instituteurs morgiens. Il y fut très applaudi. Il ne le sera pas moins, croyons-nous, des lecteurs du *Conteur*, auquel l'adresse un de ses fidèles amis.

Dein lo villhio teimps iò lè bités parlàvont
Là avai dza dai bots qu'adrà sè gonclliàont
Et, coumein orendrai, sè créiont tot savà
Sein rein avai aprà.

Faut bin lào sein passà, dù que son bèniraò
Et dù que sé traòvont deinsé sutis dé traò.
Adon, on gros baudet ein trossein sè tzerdons
Vouàtve on tourlourou dzui d'on mirilton,
Que l'avai praò sù robà aò vilho Epitiaux,
Et dont lé galés sons, bin tant mélodieux
Fasons pamà déze totès lé gupés dàvèlèdzo
Que cambriolàvont et laissivons l'ovràdzo.
L'aliboron, dzalaò, tot gonclà dé colère
Sè deze : sont tis fous ! eh ! quinna ball'affère !
Dera-t-on pas, pardié, que lo sèlò déchéin
Et s'ein va s'arretà sù cé biau musicien !
Lè vouaite que attroupà, la gaulà grande aòverte
Dévant ci vanità que soffie dein on perte,
Sù cé fètu dè rein, et que fà dà miaüllàies
Qu'on djurèrai on tzat qu'a 'na piòta estropiàie !
Hi ! hà ! quinna pedi ! Cé petit gringalet
Lè fà que tis chaòtà avoué son fiadjolet...
Tandis qué mè ! Lé bon !... Fotein vito lo camp !
Cà mè vé suffoquà ! Cein mè remoé lo sang !
Sèimbryé quoqués pas po passà sa colère,
Quan tot d'on coup, pouzè son pi su n'affère
Sèimbiàblie à cé subtil qu'avai dai sons tant biaux,
Que fasà tremoussà tis elliàs godelouraux.
S'arità po guegni on poò de cè... de là...
Sè cilleinné per que bas... met son museau galé
Vers lo fètu pèci.. Fà n'a bouna soffliàie...
Et tot épollhai d'ouré n'a sicliàie
Sallhi dè l'instrumein, sé redressé d'on coup
Ein fasein la cupessa, chauté coumein on fou,
Et crié tot dzoilà : Pardié mè assebin
Su on bon musicien !

L. D.

Chez le chapelier. — Un bon paysan vient en ville acheter un chapeau de paille. Le marchand lui en fait voir plusieurs. Puis, voulant s'amuser aux dépens de son client, lent à se décider, il lui montre, en fin de compte, un superbe panama d'origine.

— Combien, celui-ci ? demande le paysan.
— C'est un article bon marché; il ne coûte que 50 francs.

Le paysan prend le chapeau des mains du marchand, le tourne, le retourne, l'examine en tous sens.

— Ne vous plaît-il pas ? fait le chapelier.
— Oh si fait..., mais, c'est dommage... il y manque quelque chose.

— Et quoi donc ?
— Une paire de trous pour que le bourrique qui l'achètera puisse y passer ses oreilles.

HOMMAGE AU THÉÂTRE DE MÉZIÈRES

On nous écrit :

De nombreux élèves de nos écoles et de membres de nos sociétés ont applaudi *Aliénor*. Un membre de la Jeune Meison du Peuple, ancien élève de nos écoles primaires, a témoigné son admiration aux auteurs et interprètes en une pièce de vers dont je l'adresse quelques strophes, ami *Conteur*, certain que tes lecteurs, jeunes et vieux, s'associeront à cet hommage touchant par sa naïve simplicité.

E. T.

FRÈRES MORAX, Doret, Hugonnet, le Vaudois
Au cœur sensible et bon reconnaît ce qu'il doit
A votre œuvre d'amour, de joie et de lumière.
En pèlerin pieux, des Alpes au Jura
Il gravit d'un pas prompt le paisible Jorat
Et vient frapper joyeux aux portes de Mézière.

Il veut communier au temple de Beauté
Avec ses chers aïeux au cœur plein de fierté
Qui sont les fondateurs de la belle patrie;
Et devant vos tableaux et vos mâles accents,
S'il ne sait exprimer l'émotion qu'il ressent
Il répète vos noms en son âme attendrie.

La muse d'Olivier, Rambert et Warnery
N'est pas morte avec eux; car elle l'a souri,
Poète, et tes chœurs nous font aimer la vie,
Nos champs, nos prés, nos bois, nos vignes, nos
[coteaux,
Notre lac et ses monts, le beau canton de Vaud,
Que l'étranger ne peut visiter sans envie.

Gloire à toi, chanteur heureux, à toi musicien,
A vous décorateurs, à vous magiciens,
Acteurs au talent sûr, à vous belles actrices,
A vous nobles chanteurs dirigés par Troyon,
Accourant de Peney, de Vulliens, de Servion,
Des « carrées » au toit brun, vos humbles protec-
[trices !

Nous voulons profiter de vos grandes leçons,
Artistes, dont l'amour s'unit à la raison,
Et rêvent pour nous tous des destins plus prospères;
Nous voulons sans broncher vous suivre pas à pas,
Car sous votre drapeau nous ne faiblirons pas,
Le tenant droit et haut comme firent nos pères.

L'auditeur révé.

Un poète d'occasion, qui, comme tous ceux de son acabit, a la manie d'importuner de la lecture de ses œuvres toutes les personnes avec qui il se trouve, tombe un soir sur des auditeurs, gens d'esprit, qui se vengent cruellement du supplice qu'ils viennent d'endurer.

Le poète s'en fut, naturellement, la rage au cœur.

Quelques jours après, il rencontre un professeur, qu'il tient, et avec raison, en haute estime. Il l'aborde et lui conte naïvement sa déconvenue.

— Je ne veux plus, ajoute-t-il, lire mes vers à des gens d'esprit. Oh ! oui, j'aimerais mille fois mieux lire mon dernier poème à ma domestique, à des imbéciles même, qu'à de beaux esprits. Tenez, monsieur le professeur, permettez que je vous le lise.

Voleur d'antan. — Nous trouvons dans un tout vieux almanach la délicieuse boutade que voici. C'est textuel.

« Un débiteur échappait, au milieu de la nuit, à la poursuite de ses créanciers.

Il est soudain arrêté par un voleur, qui lui demanda la bourse ou la vie.

— Prends la vie, répond le fugitif, car pour l'autre, si j'en avais une de cinq cents francs seulement, je ne serais pas obligé de me sauver de mes créanciers, en laissant ma femme et mes enfants dans le besoin.

— Vraiment ? reprend le voleur. Eh bien, mille pardons, monsieur, je ne savais pas cela. Mais voici pour réparer mon erreur.

Puis il glisse un billet de 1000 francs dans la main du pauvre débiteur et se sauve à toutes jambes. »

Que les temps sont changés !

VIEILLE RÉPUTATION

Voici la description que faisait des auberges suisses, en 1682, Mabilion, un érudit bénédictin français, mort en 1707 :

« Lorsqu'on arrive dans une auberge, l'hôte et l'hôtesse vous tendent la main et vous assurent qu'il ne pouvait venir chez eux personne qui leur fût plus agréable.

» On entre ensuite dans la salle à manger, dans laquelle il y a une si grande quantité de mouches, à cause du poêle où elles se cachent

en hiver, qu'il faut se défendre de leur importunité avec un petit balai.

» L'odeur d'un tabac violent n'est pas moins incommode... On vous sert plus souvent ce que vous ne voulez pas que ce que vous voulez : un pain désagréable, fait avec du levain de bière et assaisonné de fenouil, des viandes imprégnées de poivre, selon l'usage de la nation, ou d'autres épices de cette force. Chaque plat est soigneusement noté sur une plaque d'ardoise.

» La forme des lits est fort incommode pour des Français, car ces lits sont plus courts que le corps, et tellement chargés d'oreillers, qu'on y semble moins couché qu'assis. La matière n'en vaut pas mieux que la forme, parce qu'en été même, au lieu d'une légère couverture, vous êtes étouffé sous une pesante couette de plume.

» Du reste tout y est propre et net; chaque salle à manger d'une auberge catholique a toujours un crucifix dans le lieu le plus élevé. Quand vous êtes disposé à partir, l'hôte apporte le tableau de votre dépense, écrit avec de la craie, et après avoir compté à demi-voix, il vous indique la somme, sur laquelle on ne peut élever impunément la moindre contestation, tant sont grandes la bonne foi et l'équité de cette nation.

» Au moment du départ, c'est une coutume de porter aux parents une santé pour l'amour de Saint-Jean. »

Reconnaissance. — Une bonne vieille femme, sortant de l'église, crut devoir aller remercier son pasteur du sermon qu'il venait de prononcer et dont elle avait été fort impressionnée.

— Eh ! mossieu le pasteu, dit-elle dans un naïf élan de reconnaissance, le bon Dieu vous fasse la grâce de vivre comme vous prêchez !

Le secret de la perfection. — C'était au café. Trois consommateurs étaient en grande discussion.

L'un venait de faire la plus amère satire des hommes.

— Et les femmes, demande le second, qu'en dites-vous ?

— Les femmes ?... C'est pis encore !

— Ainsi donc, observe le troisième, nous serions parfaits si nous n'étions ni hommes ni femmes.

Kursaal. — Le spectacle des trois jours pour la fin de cette semaine est remarquable.

M. Tapie a engagé un numéro de plus comme attraction.

L'opérette sera : « Une mauvaise nuit », pièce très cocasse et d'une donnée originale, fort convenable néanmoins.

« Les Inos », peintres d'une fantaisie toute particulière; la gracieuse « Thé-Ny », japonaise illusionniste; les trois « Cronays », jongleurs hommes et dames très réputés, avec des trucs nouveaux.

Ridon, dans un répertoire toujours plus comique, et le Vitographe, un kilomètre de films inédits et sensationnels.

Dimanche, en cas de pluie, matinée à 2 h. 45.

L'Union Vélocipédique suisse fait paraître en ce moment son annuaire qui, depuis de nombreuses années, est devenu le guide indispensable de toute personne se servant de la bicyclette. En parcourant cet annuaire, qui est remis gratuitement à chaque membre, on se rend compte des avantages offerts aux membres de l'Union.

L'Union compte aujourd'hui plus de 13,000 membres tant individuels que faisant partie de sections.

Le siège de celle-ci est à Zurich. Pour demandes d'admission ou pour tous renseignements, prière de s'adresser au Bureau central de l'Union vélocipédique suisse, à Zurich I, Weinbergstrasse 3.

MAIZENA. — Incomparable pour rendre délicats toutes sortes de gâteaux et de pâtisseries et pour lier les sauces et les soupes, indispensable en ménage.

Vente en gros chez Bürke et Albrecht, à Zurich et Landquart.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO.